

Fiche 7

7.-Communication et développement des institutions

7.4-Responsable de communication

Définition synthétique

*Elabore la stratégie de communication fixée par l'équipe de direction de son entité.*

Activités principales

- Élaborer le plan de communication de son entité
- Superviser les actions de communication mises en œuvre et évaluer les impacts des actions menées
- Concevoir les outils et les supports d'information et de communication
- Assurer une veille permanente quant aux méthodes, aux techniques et aux outils de communication
- Évaluer et gérer un budget communication

Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC	Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires	Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires